



**SAINT-LOUIS**  
Agglomération  
Alsace 3 Frontières

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

**1. Identification du pouvoir adjudicateur :**

SAINT-LOUIS Agglomération  
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199  
68305 SAINT-LOUIS Cedex  
Pays : France  
Tel : 03.89.70.90.70  
Fax : 03.89.70.90.85  
E-mail : [direction@agglo-saint-louis.fr](mailto:direction@agglo-saint-louis.fr)  
Adresse internet : [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

**2. Objet de la consultation :**

**Intitulé :**

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration d'un schéma de développement et de programmation des offres de transport du cœur d'agglomération

**Procédure de passation :** Procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

**Type de marché :** Marché public de prestations intellectuelles

**Publication au JOUE :** NON

**Caractéristiques principales du marché public :**

La présente consultation a pour objet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'élaboration d'un schéma de développement et de programmation des offres de transport du cœur d'agglomération.

Elle donne lieu à un marché simple en ce qui concerne les prestations détaillées dans l'onglet DPGF et à un accord-cadre à bons de commande conclu sans minimum et pour un montant maximum de 60 000 € HT en ce qui concerne les prestations détaillées dans l'onglet BPU du document financier.

Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Lieu principal d'exécution : SAINT-LOUIS Agglomération



Code NUTS : FRF12

**Classification CPV :**

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

Code CPV	Libellé du code CPV principal
79311000 - 7	Services d'études

**Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Marché public couvert par l'AMP : OUI

**Informations sur les lots :**

Marché public divisé en lots : NON

**Variantes :**

Les variantes sont-elles autorisées : NON

**Options :** OUI

**Description de ces options :**

- Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.
- Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires, en application de l'article R2122-7 du Code de la Commande Publique.

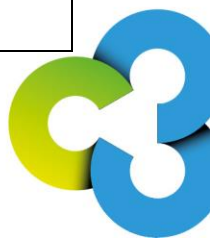
**Le marché public s'inscrit dans un projet financé par des fonds communautaires :** NON

**Durée du marché public :**

Le marché prend effet à compter de la date de sa notification au titulaire jusqu'à la notification de la décision d'admission sans réserve des prestations. En tout état de cause, son exécution ne pourra dépasser 36 mois à compter de sa date de notification. Il n'est pas reconductible.

**En ce qui concerne la partie conclue à prix global et forfaitaire :** Les délais d'exécution sont précisés dans le CCTP. La notification du marché vaut ordre de commencer l'exécution de la partie conclue à prix global et forfaitaire.

INTITULE DE LA MISSION	POINT DE DEPART DU DELAI D'EXECUTION	DELAJ PLAFOND D'EXECUTION
Volet 1 - Accompagnement de SLA dans la rencontre des partenaires préalable à la définition du(des) CCTP	A compter de la notification au titulaire du marché	6 semaines durant lesquelles : Mobilisation de l'équipe AMO 1 journée par entretien ; Compte-rendu de chaque entretien à remettre au PA dans un délai de 8 jours calendaires.
Volet 2 - Définition des contours de(s) mission(s) et de son(leur) pilotage	A compter de la dernière rencontre de la phase précédente	4 semaines



Volet 3 - Rédaction du (des) CCTP des missions à lancer	A compter de la validation de l'élément de mission précédent	3 semaines pour la transmission de la V1 du CCTP 15 jours pour procéder aux éventuelles modifications demandées par le pouvoir adjudicateur
Volet 4 - Assistance au montage du(des) DCE	A compter de l'ordre de service prévoyant le démarrage dudit volet	2 semaines pour la transmission de la V1 des pièces administratives 8 jours pour procéder aux éventuelles modifications demandées par le pouvoir adjudicateur
Volet 5 - Analyse des offres des candidats	A compter de la réception des offres, transmises par le représentant du pouvoir adjudicateur	2 semaines pour la transmission de la V1 du RAO et de la grille d'analyse 8 jours pour procéder aux éventuelles modifications demandées par le pouvoir adjudicateur

**En ce qui concerne la partie à bons de commande :** Le volet 6 - Suivi de la/des missions d'études (partie à bons de commande) sera activé à compter de la notification du premier bon de commande. Les délais seront précisés dans chaque bon de commande émis par le pouvoir adjudicateur. La notification d'un bon de commande vaut ordre de commencer l'exécution des prestations objets du bon de commande.

### 3. Renseignements d'ordres juridique, économique, financier et technique :

#### CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :

##### Cautionnement et garanties exigées :

Aucun cautionnement ou garantie ne sera exigé du candidat.

##### Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :

- Application des articles R.2191-3 à R.2191-63 du Code de la Commande Publique ;
- Modalités de paiement : virement administratif ;
- Délai global de paiement : 30 jours ;
- Modalités de financement : autofinancement par Saint-Louis Agglomération.

##### Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION :

##### Situation propre des opérateurs, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :



Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- Attestation sur l'honneur jointe au règlement de la consultation ou équivalent attestant que le candidat n'a fait l'objet d'aucune interdiction de concourir visée aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la Commande Publique. En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant(s) à engager le candidat.

**Capacité économique et financière :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

**Capacité technique :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- La liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, en rapport avec l'objet de la mission, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
- La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- L'indication des titres d'études et professionnels du candidat et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
- La déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution des prestations.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant, sauf la lettre de candidature (DC1 ou équivalent).

**4. Procédure :**

**Type de procédure :** ouverte

**CRITERES D'ATTRIBUTION :**

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Valeur Technique	70 %
2	Prix des Prestations	30 %

**Date limite de réception des offres :** Lundi 20 juillet 2020 à 12h00

**Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

Français.



Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :  
4 mois à compter de la date limite de remise des offres.

Lieu d'ouverture des offres : SAINT-LOUIS Agglomération. Séance non publique.

## **5. Renseignements complémentaires :**

### **Type de procédure :**

Il s'agit d'une procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

La présente consultation est décomposée en deux parties :

- une partie à prix forfaitaire, qui porte sur les volets 1 à 5 de la mission à confier à l'AMO :
  - volet 1 : Accompagnement de SLA dans la rencontre des partenaires préalable à la définition du(des) CCTP des missions d'études à venir
  - volet 2 : Définition des contours de(s) mission(s) à lancer et de son(leur) pilotage
  - volet 3 : Rédaction du (des) CCTP des missions d'études à lancer
  - volet 4 : Assistance au montage du(des) DCE des missions d'études
  - volet 5 : Analyse des offres des candidats
- une partie à bons de commande basés sur l'application d'un bordereau de prix unitaires, qui porte sur le volet 6 de la mission à confier à l'AMO :
  - volet 6 : Suivi de la/des missions d'études

Cette dernière mission sera déclenchée par l'émission de bons de commandes qui pourront porter sur les prestations suivantes :

- AMO pour le suivi technique de l'avancement des études avec les bureaux d'études
- participation aux COTECH / COPIL
- rédaction des cahier des charges pour d'éventuels marchés complémentaires aux missions d'études et nécessaires à celles-ci ;
- AMO juridique pour la rédaction des conventions de partenariat

### **Précisions concernant le critère « Valeur Technique » :**

#### **Critères d'analyse des offres**

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 20. Les critères sont notés sur 20. Pour apprécier le critère du prix, il sera tenu compte des renseignements donnés par le candidat dans l'acte d'engagement (AE), dans l'onglet DPGF et dans l'onglet BPU du document financier.

#### **Critère valeur technique des offres**

La valeur technique de l'offre sera analysée à partir du mémoire technique à rendre par l'entreprise selon le barème suivant :

- la compréhension des enjeux de la mission par le candidat : 5 points
- la méthode qu'il propose pour mener à bien la mission : 10 points
- la composition et les compétences de l'équipe mise en place pour mener à bien la mission, avec les CV des principaux intervenants : 5 points



**Conditions d'obtention du dossier de consultation :**

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications).

Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

**Modalités de remise des offres :**

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

**Renseignements complémentaires :**

L'obtention des renseignements et documents complémentaires est explicitée à l'article 9 du règlement de la consultation.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

**Procédures de recours :**

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>



**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

**Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges  
Préfecture de Meurthe-et-Moselle  
1, rue du Préfet Claude Erignac  
54038 Nancy Cedex  
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24  
E-mail : [therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr)  
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

**Date d'envoi du présent avis à la publication : Mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020**

